

MESURES ORGANISATIONNELLES ET SANITAIRES TEMPORAIRES EN VUE DE LA RÉOUVERTURE AU PUBLIC DU BAIN EN PLEIN AIR DE WILTZ DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

Cet ensemble de mesures constitue le cadre de la première phase de reprise progressive des activités de la piscine plein air «KAUL», en complément du respect des gestes barrière et de la distanciation sociale par tous les usagers pour éviter la propagation du Covid-19.

PISCINE

Horaire d'ouverture de la piscine

La piscine est ouverte chaque jour de 10h30 à 19h00 divisé en deux plages, **de 10h30 à 14h30** et de **15h00 à 19h00**. A 14h30 tous les usagers sont tenus à sortir de la piscine. De 14h30 à 15h00 la piscine sera fermée pour effectuer des travaux de nettoyage et désinfection.

Païement et réservation

Les clients sont tenus à réserver leur place par notre système de réservation informatique. Le paiement en avance est nécessaire. La réservation de billets à l'avance est obligatoire:

- Après de la piscine «Kaul» entre 11h30 et 13h30, 16h00 et 18h00;
- Via le site internet www.kaul.lu;
- Au Tourist Info au Château de Wiltz.

La réservation de billets peut se faire jusqu'à une semaine à l'avance.

Le tarif du billet est de 4 € par personne à partir de 4 ans. L'entrée pour les enfants de moins de 4 ans est gratuite. Le billet est uniquement valable pour une plage horaire.

Munissez-vous de votre billet d'entrée (imprimé ou sur smartphone) qui sera scanné à l'entrée.

Le nombre maximal de clients

Le nombre des clients admis dans l'enceinte du bain en plein air est limité temporairement jusqu'à nouvel ordre à **400 personnes**.

Mesures sanitaires

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du bain en plein air. En dehors de la natation et la baignade de soleil sur la pelouse, le masque devra être porté en permanence.

La désinfection des mains est requise à l'entrée du bain en plein air. Les mains seront à laver avant et après le passage aux toilettes. Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont mis à disposition des clients dans les différents espaces.

Dans une première phase, les vestiaires et les douches restent fermés. Le prêt de chaises longues n'est pas possible.

Flux des clients et les zones de repos

Un plan de circulation a été élaboré pour éviter les croisements et pour régler les flux des usagers. Les usagers doivent rester dans leur zone qui est marquée sur la pelouse. Les mesures de distanciation sociale doivent être respectées à tout moment.

Utilisation du bassin

Un maximum de **150 personnes** sera autorisé dans le bassin.

Les mesures de distanciation sociale doivent être respectées aux mieux possible.

Le toboggan ne sera pas accessible au public. Le maître-nageur peut ouvrir le toboggan si les conditions le permettent.

Règles de conduite supplémentaires pour les visiteurs

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes supplémentaires suivantes:

1. Les mesures de distanciation sociale doivent être respectées dans toute l'enceinte du bain en plein air.
2. La durée de séjour maximale dans l'enceinte du bain en plein air est limitée à 4 heures.
3. Dans les secteurs où les mesures de distanciation sociale ne peuvent être respectées, les masques doivent être portés selon les règles en vigueur.
4. Veillez à ne vous rendre aux bords des bassins qu'immédiatement avant d'utiliser p. ex. le bassin.
5. Quittez le bassin immédiatement après la baignade.
6. Les instructions du personnel ou d'autres responsables sont strictement à respecter.
7. Les utilisateurs qui ne se conforment pas aux consignes supplémentaires du bain en plein air peuvent être expulsés du site.
8. Quittez le bain en plein air immédiatement après votre temps de visite et évitez les rassemblements devant la porte d'entrée et sur le parking.
9. Toute sortie du bain est définitive pour la plage en cours.
10. L'accès au bain en plein air est interdit aux personnes souffrant d'une infection confirmée par le COVID-19 et étant placées en isolement ainsi qu'aux personnes placées en quarantaine. Cela s'applique également aux personnes présentant des symptômes d'infection COVID-19.
11. Lavez-vous les mains fréquemment et soigneusement.
12. Au cas où le lavage des mains s'avère impossible, utilisez les stations de désinfection à l'entrée.
13. Attendez dans les parties marquées, voire les couloirs étroits jusqu'à ce que le nombre maximum de personnes présentes soit inférieur à la limite déterminée.
14. Les toilettes ne peuvent être utilisées que par 2 personnes au maximum.
15. Des restrictions d'accès aux bassins de baignade sont à respecter. Veuillez noter les informations respectives y affichées et respecter les instructions du personnel.
16. Dans les bassins de baignade, la distance requise doit être respectée, voire assurée de manière autonome. Évitez la formation de groupes, notamment aux bords des bassins et sur les marches de repos de la piscine.
17. Veillez aux panneaux d'information et aux instructions du personnel.
18. Évitez des contacts proches aux bords des bassins et utilisez toute la largeur (en général 2,50 m) pour éviter un contact quelconque.
19. Évitez le contact proche aux endroits étroits (pédiluve, axes de circulation) et attendez jusqu'à ce que le chemin soit libre.
20. Respectez les instructions concernant les indications des chemins/parcours (p. ex. circulation à sens unique), les panneaux et les marquages de distance au bain en plein air.
21. L'utilisation du bain en plein air se fait à vos propres risques.
22. L'exploitant (la commune) n'assume aucune responsabilité et ne peut être tenu responsable en cas de dommages corporels dus à une infection causée par le COVID 19.